



SPÉCIAL PLACEMENTS

DOMPTER LE RISQUE

Les temps sont incertains pour les épargnants. Faut-il réviser sa stratégie pour miser sur des produits "sûrs" dont la rentabilité s'amenuise, ou parier sur la Bourse, qui joue au yoyo depuis le début de l'année? Cruel dilemme. Quelques conseils pour tirer son épingle du jeu...

DOSSIER CONÇU
PAR AGENCE FORUM NEWS
RÉDACTION EN CHEF :
CAROLINE BRUN
✍️ RÉDACTION: VIVIANE
CARTAIRADE, FRANÇOISE
PAOLETTI ET GILLES
MANDROUX
📎 ILLUSTRATIONS: PETICA

as de risque, pas de rendement! La formule paraît un brin caricaturale? Elle n'a pourtant jamais été aussi pertinente. La faute aux taux obligataires, la matière première des placements garantis! Les rendements des obligations à dix ans sont au

tapis. Et, côté européen, aucun économiste ne les voit remonter à court ni même à moyen terme. Si la banque fédérale américaine devait, elle, les pousser à reprendre un peu de hauteur, ce serait avec une progressivité tout en douceur. Ce tableau est très contrariant pour les épargnants, qui vont continuer à voir le rendement de l'assurance-vie en euros fondre inexorablement. Un sale coup pour leur produit fétiche. « *Les fonds en euros concentrent près de 80% des 1550 milliards d'euros déposés sur l'assurance-vie*, souligne ➤

► Philippe Crevel, économiste du Cercle de l'Épargne. *Après chaque nouveau krach boursier, les épargnants échaudés prennent de plus en plus de temps pour revenir en Bourse. Après celui de 2008/2009, il a fallu attendre 2015 pour constater une petite diversification de leurs avoirs via les fonds à risques de l'assurance-vie.* »

Et la fluctuation en dents de scie des indices boursiers, ces derniers mois, contribue à renforcer leur aversion du risque. Les marchés ont, en effet, surréagi depuis le début de l'année à l'incertitude qui pèse sur la politique monétaire de la Chine, les résultats de l'économie outre-Atlantique, les prix de l'énergie, qui se sont effondrés... Si ces facteurs d'instabilité sont en passe de se dissiper, d'autres pourraient prendre le relais, au premier rang desquels une sortie des Britanniques de l'Union européenne. Les Bourses mondiales pourraient tout aussi bien paniquer face à un événement géopolitique anxigène. Qualifiés de « bipolaires » par le gérant luxembourgeois Guido Barthels, chez Ethénéa Independent Investors SA, les marchés financiers « ont été dominés par un comportement maniaque-dépressif, sans qu'aucune tendance claire n'émerge ». « Nous manquons de lisibilité sur des fondamentaux, tels que la croissance américaine, la confiance des marchés dans l'action des banques centrales, la politique de l'Arabie saoudite vis-à-vis de la production de pétrole... », confirme Hervé Goulletquer, stratège de la gestion à La Banque postale Asset Management. De fait, la volatilité boursière devrait prévaloir encore de longs mois. « Elle est ancrée dans le paysage de taux bas, renchérit Olivier Passet, directeur des synthèses économiques chez Xerfi. La manière dont les analystes valorisent les entreprises est influencée à la baisse par ce contexte. »

Les épargnants prudents semblent découragés par les taux anémiques des placements garantis, jusqu'à renoncer à l'idée de faire fructifier leur capital ! On assiste ainsi à un record historique des liquidités dormant sur les comptes courants. Pourtant, des solutions existent pour limiter la casse sur les fonds en euros, qui n'ont pas encore dit leur dernier mot (voir p. 122). Quant à mettre un pied en Bourse aujourd'hui, le risque en vaut la peine. Car les vrais relais de croissance pour un patrimoine financier sont là. A une condition : apprendre à maîtriser le risque. Question de timing ? Non, de méthode. A découvrir dans les pages qui suivent. □

STRATÉGIE OFFENSIVE

PASSER À L'ACTION!

Fonds de gestion diversifiée, Sicav actions et portefeuille de titres en direct... trois combinaisons gagnantes sur un marché en dents de scie

✍ GILLES MANDROUX



Face à l'anémie des placements garantis, la Bourse constitue la seule solution, avec la pierre-papier (lire notre encadré p. 120), apte à booster son épargne financière. Alors que les produits obligataires ne rapportent pratiquement plus rien et pourraient demain, si l'inflation reprend du poil de la bête, exposer le capital à l'érosion monétaire, les actions

conservent un vrai potentiel de gain sur le moyen terme. « Pour la première fois depuis les années 1970, le dividende versé sur les actions dépasse en moyenne le rendement des obligations à 10 ans partout dans le monde, soit par exemple 2,5% pour les titres américains contre 1,7% pour les obligations », observe Léovic Lecluze, responsable de la gestion actions internationales chez Federal Finance Gestion. Le rapport penche bien davantage encore en faveur des actions sur le marché fran- ►►

► çais: 3,5% pour les actions versus une obligation à 10 ans rapportant au mieux 0,5% !

Ces généreux dividendes compensent le risque d'une baisse des cours. « *Les actions européennes offrent un niveau élevé de dividendes*, commente Igor de Maack, gérant et porteparole de la gestion chez DNCA Investments. *Ces revenus réguliers vous aideront à patienter si la plus-value tarde. Et vous laisseront toujours l'opportunité d'une appréciation de votre capital dans le futur.* » Dont acte. Mais à condition d'être prêt à immobiliser son argent pendant au moins cinq ans, pour éponger une éventuelle perte. Et de limiter la part des actions à 25% environ de ses placements financiers, voire moins si l'on s'approche d'une échéance nécessitant de

recupérer une partie de son capital (achat immobilier, retraite...).

Reste à savoir comment jouer le potentiel des actions sur un marché en dents de scie. Acheter des parts de fonds de gestion collective (Sicav et autres fonds communs de placement) est une des solutions les plus adaptées pour tous ceux que la méca-



nique boursière effraie. La catégorie des fonds dits à gestion diversifiée, ou flexibles, est particulièrement recommandée dans le contexte actuel (*voir notre sélection dans le tableau des fonds p. 124*). Le gérant de tels fonds dispose d'une certaine latitude pour faire varier la part d'actions, d'obligations et d'autres produits

financiers selon les opportunités du moment. L'objectif: maintenir une performance, si possible positive, donc non corrélée à l'évolution générale des marchés.

En fait, ils atténuent les phases de baisse... mais en contrepartie sont souvent à la traîne dans les épisodes de hausse. La sécurité – ou le risque minimisé – a toujours un prix! Celui qui se sent prêt à accepter une perte en capital passagère et à patienter deux ou trois ans, le temps de se refaire après un sérieux décrochage boursier, ira plus volontiers sur des fonds d'actions françaises ou européennes (*voir tableau fonds*) avec un espoir de gain supérieur. A loger de préférence dans un PEA ou une assurance-vie pour des raisons fiscales: exonéra-

tion des gains après 5 ou 8 ans.

La seconde grande option pour profiter de la Bourse consiste à construire soi-même son portefeuille d'actions. « *Il faut démystifier la prétendue complexité de l'exercice ainsi que son risque*, estime Jean-François Filliatre, directeur éditorial du site Marchésagnants.com. *Avec 25% de votre capital financier en actions, le risque maximal que vous courez est de moins 9% sur ce patrimoine, dans l'hypothèse très pessimiste où la bourse dévasserait de 40%.* » Ce spécialiste des marchés financiers propose une méthode d'investissement sur dix titres d'entreprises, représentant au moins sept des dix secteurs économiques de la Bourse de Paris pour se diversifier. Chaque action pesant le même poids dans le compte-titres. « *Pour choisir les titres, nul besoin de se plonger dans les rapports financiers des sociétés. Mieux vaut s'intéresser à la vie de l'entreprise et avoir au moins trois arguments positifs: on croit à la compétence du dirigeant, la société est sur un marché porteur, on aime le produit ou le service vendu, on perçoit un dividende élevé...* ». Ensuite, il est quand même conseillé de s'informer sur l'historique du cours pour ne pas l'acheter trop cher. Mieux vaut viser un minimum de 1500 euros par ligne, pour amortir les frais de courtage. Sur internet, les informations foisonnent sur la vie des sociétés du CAC et leur évolution en bourse. Avec un minimum d'intérêt pour la vie économique, on se prend vite au jeu! □

Le levier des SCPI

Il n'y a pas que les actions dans la vie. A en croire les conseillers en gestion de patrimoine, les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) seraient le nouvel eldorado des épargnants. A première vue, elles ont tout pour plaire: accès au marché des bureaux et commerces habituellement inaccessible aux particuliers, ticket d'entrée raisonnable, mutualisation des investissements, revenu trimestriel régulier. En 2015, les SCPI affichaient un rendement moyen de 4,85% pendant que la valeur des parts progressait de 1,55%. Séduisant. Pour autant, on se gardera d'oublier que leur rentabilité s'érode au fil des ans, et que la pierre-papier subit aussi les aléas de la conjoncture économique. Les épargnants qui ont essuyé la crise des années 1990 quand les SCPI ont dévissé de 15% quatre années d'affilée peuvent en témoigner. Du fait du versement régulier des loyers, les SCPI représentent néanmoins un véhicule adapté pour se constituer un patrimoine en bénéficiant de l'effet de levier du crédit. Même si le prix des parts baisse ponctuellement, le revenu reste stable en valeur absolue. « *C'est de l'optimisation d'épargne; mais il faut s'inscrire dans la durée* », alerte Paul Bourdois, cofondateur de FranceScpi.com.

NOS PRÉFÉRÉES: Épargne foncière (La Française AM), Immorente (Sofidy SA), Rivoli Avenir Patrimoine (Amundi Immobilier). On évitera les SCPI fiscales, dont l'avantage fiscal se paie par un rendement anémique et une incertitude sur la valeur de revente à terme.

VIVIANE CARTAIRADE

STRATÉGIE DÉFENSIVE

DES RENDEMENTS POUR TOUS

Les épargnants continuent de plébisciter le compartiment garanti de l'assurance-vie, bien que son rendement fonde inéluctablement. Pas si bête !

✍ VIVIANE CARTAIRADE



Ce n'est pas faute, pour les assureurs, d'avoir clamé sur tous les tons que l'âge d'or des fonds en euros était passé. Leurs clients ont fait la sourde oreille ! Par manque de connaissance des marchés financiers, peur de s'y aventurer ou aversion du risque, les épargnants n'ont pas modifié leur comportement et restent attachés aux fonds en euros. Pas forcément à tort même si, inéluctablement, le rendement de la poche garantie de leur assurance-vie va baisser. En cause, le niveau extrêmement bas des obligations (l'Etat emprunte même à taux négatifs !) qui composent près de 85% des fonds en euros. La sécurité est à ce prix.

C'est que le fonds en euros est l'un des rares actifs à cocher les trois cases du triptyque sécurité / liquidité / rendement. Aucun risque : outre la préservation du capital, les gains annuels restent définitivement acquis quelle que soit l'évolution ultérieure des marchés. Une liquidité à toute épreuve : l'épargnant alimente son contrat et récupère son capital quand il le souhaite, dans un cadre fiscal privilégié après la 8e année grâce à l'abattement annuel de 4 600 euros sur les gains compris dans le retrait (le double pour un couple). Quant au rendement, malgré les apparences, il reste flatteur. En 2015, il s'établit à 2,30% en moyenne pour une inflation nulle. Décevant ? C'est pourtant tout autant qu'en 2004, quand les fonds en euros rapportaient 4,40%... mais que l'érosion monétaire due à l'inflation en grignotait 2,10% (voir infographie assurance-vie/inflation) !

« Tant que l'inflation est basse et qu'il n'existe pas de placement de substitution sans risque, le consommateur adepte de sécurité a tout intérêt à rester sur les fonds en euros », observe François Leneveu, président du directoire d'Altaprofits.com. « Ils représentent une excellente réponse pour les années à venir car les assureurs disposent de réserves pour assurer un rendement correct alors ➤ »

Des fonds pour profiter du potentiel boursier

Les fonds flexibles ou diversifiés sont censés amoindrir les baisses du marché boursier, grâce à leur part obligataire. Il en résulte une moindre performance que celle de fonds actions, bien gérés, sur 5 ans.

| Société de gestion | Fonds | Valeur de la part | Performance à 5 ans |
|---------------------------------------|---|-------------------|---------------------|
| Fonds flexibles ou diversifiés | | | |
| Amiral Gestion | Sextant Grand Large | 398 € | + 50,5 % |
| DNCA Investments | Eurose C ⁽²⁾ | 349 € | + 22,9 % |
| Groupama AM | Groupama Expansion ⁽¹⁾ | 302 € | + 45,4 % |
| HSBC AM | HSBC Mix Modéré A ⁽¹⁾ | 311 € | + 27,2 % |
| Rothschild & Cie Gestion | R Club | 135 € | + 24,2 % |
| Fonds actions | | | |
| Allianz Global Investors | Allianz Actions Aequitas ⁽¹⁾ | 224 € | + 50,1 % |
| CPR AM | CPR Silver Age P ⁽¹⁾ | 1 899 € | + 62,9 % |
| Comgest | Renaissance Europe ⁽²⁾ | 122 € | + 68 % |
| La banque postale AM | Multi Actions Monde R ⁽³⁾ | 170 € | + 51,9 % |

Info * Ces fonds ont obtenu un label décerné par Mieux vivre votre argent : (1) Label Excellence (2) Label Performance (3) Label Régularité (Ce fonds a obtenu le label Régularité Performances relevées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au 18 mai).

➤ que les marchés financiers sont très volatils, donc risqués», abonde Cyrille Chartier-Kastler, président de GoodValueforMoney.eu, un site spécialisé sur l'assurance-vie.

Sans compter que, malgré son rendement modeste, l'assurance-vie sécurisée n'est nullement concurrencée par les placements habituels pour liquidités, sécurisés et liquides eux aussi, mais beaucoup moins rentables (voir encadré).

Peut-on faire mieux ? Oui, à condition de détenir un contrat internet (Altaprofits, Boursorama, Fortuneo, etc.) qui propose plusieurs fonds en euros : le fonds en euros « classique » et un autre, orienté immobilier ou dynamique. Avec un argument de poids : ils rapportent près d'un point de plus que les fonds en euros classiques. Contrepartie : leur accès est contraint. En particulier, ils ne sont accessibles que si de 25 à 30% du versement est placé sur des unités de compte, les fonds diversifiés ou actions.

De fait, les épargnants ne s'y précipitent pas. « L'écart de performance ne fait pas tout. Ceux qui veulent rester éloignés de tout risque ne se sont pas laissés éblouir et n'ont pas sauté le pas », constate François Leneveu. Non sans raison. Si ceux à dominante immobilière (environ les deux tiers de l'actif) assurent le rendement grâce aux loyers, en cas de krach, l'assureur pourrait bloquer les rachats. Quant aux fonds en euros « dynamiques », « ils sont compliqués à gérer car l'assureur doit assurer la garantie en capital donc limiter son exposition en

actions afin, en cas de retournement de marché, de ne pas servir un... rendement négatif», explique Cyrille Chartier-Kastler. Or, en moyenne, un quart de leur actif est composé d'actions.

Ce n'est pas un hasard si ces fonds euros immobiliers ne drainent que 0,4% des versements sur les fonds en euros, et les dynamiques 0,1%. La promesse de rendement ne fait pas tout. La liquidité et la sécurité

Faire travailler son compte

Alphonse Allais nous avait prévenu : « C'est parce que la fortune vient en dormant qu'elle arrive si lentement. » Et c'est ce que font les épargnants en 2016 : ils laissent leur compte courant prendre de l'embonpoint alors qu'il ne rapporte rien. Ils y amassent leurs liquidités en pure perte alors que cette épargne de précaution ne doit être disponible à tout moment que pour couvrir une dépense exceptionnelle, prévisible ou pas ! Ainsi, le montant des dépôts dormant sur les comptes courants a augmenté de 17% en deux ans, culminant à 348 milliards d'euros. A croire que les épargnants ne veulent plus se donner la peine de placer leur excédent de trésorerie sur des produits sûrs et liquides, sans doute découragés par leurs taux au tapis. A commencer par les 0,75% du livret A et du livret de développement durable (LDD). Ces livrets défiscalisés restent pourtant la solution la plus rentable pour les foyers les plus fortement imposés. Sur ces deux supports, un couple peut mettre au chaud jusqu'à 69 900 euros, en franchise totale d'impôt. Car leur taux est faible mais net de chez net ! Et ce montant est largement suffisant pour une épargne de précaution, et même trop pour le train de vie de la très grande majorité des Français.

En revanche, les foyers faiblement ou non imposés, c'est-à-dire taxés à un taux marginal (celui s'appliquant à la frange la plus élevée de leurs revenus) de 14 % ou moins, ont intérêt à faire la chasse aux livrets fiscalisés les plus rémunérateurs. Deux sortent du lot. Ceux des banques des constructeurs automobiles : le livret Distingo de PSA Banque, à 1,30%, et celui de Renault, le livret Zesto de RCI Banque à 1,40%. Avec une imposition à 14%, augmentée des 15,5% de contributions sociales, ils servent une rémunération nette supérieure à celle du livret A. Soit 0,85% pour Zesto et 0,79% pour Distingo.

GILLES MANDROUX

PATRIMOINE

LES SEPT CLÉS DE L'ISF

La droite a promis de le supprimer. L'impôt de solidarité sur la fortune version 2016 sera-t-il le dernier ? Pas sûr. En attendant, voici quelques conseils si vous avez la chance de le payer

✍ FRANÇOISE PAOLETTI



1. NE VOUS TROMPEZ PAS DE DATE

Cela paraît tout bête, mais plus d'un se fait prendre. La déclaration ISF doit être remplie au plus tard le 7 juin prochain (par internet) pour les foyers détenteurs d'un patrimoine net taxable compris entre 1,3 million et 2,57 millions d'euros. Le contribuable utilise le même document que celui de la déclaration des revenus 2015. Les heureux bénéficiaires d'un patrimoine supérieur à 2,57 millions d'euros ont, eux, jusqu'au 15 juin pour faire cette déclaration, sur un imprimé spécial. Revers de la médaille : ils devront acquitter l'impôt à la date butoir de la déclaration, alors que les premiers ont un « répit » jusqu'au 15 septembre.

2. PRÉVOYEZ DES LIQUIDITÉS

Pour ceux qui doivent acquitter la note le 15 juin, ne comptez sur aucune tolérance de l'administration à l'égard des étourdis. « Pour les plus gros patrimoines, et en particulier ceux disposant d'actifs peu liquides, il convient donc de prendre ses dispositions suffisamment en amont afin de détenir les fonds suffisants pour financer l'impôt », indique Pierre-Antoine Bachellerie, avocat associé au cabinet FTPA. Car cela peut nécessiter la souscription d'un crédit, la vente d'actifs financiers, le rachat d'assurance-vie, etc. » Des opérations qui exigent un délai.

3. ÉVALUEZ CORRECTEMENT VOTRE PATRIMOINE

Rien ne sert de déclarer 10 ce qui vaut 50 : le fisc recoupe... Mais, à l'inverse, il existe des décotes auxquelles on ne pense pas toujours, notamment sur les biens immobiliers. Ainsi, la résidence principale et les biens mis en location peuvent bénéficier d'un abattement. Pour la première, il est de 30%. Pour les seconds, il peut varier.

« La plupart des investisseurs pensent que la décote des logements locatifs est liée à la seule occupation du bien et qu'elle doit toujours être de 20%, note Patrick Chappey, cofondateur de Gererseul.com. En réalité, elle peut atteindre 30% ou même 40% si plusieurs points sont constatés. » Ce peut être le cas notamment si l'on a un locataire résidant dans les lieux depuis très longtemps (qui loue en deçà des prix de marché, et qui, souvent, a moins bien entretenu le bien que ne l'aurait fait un propriétaire) ou un locataire protégé (âgé de plus de 65 ans par exemple ou dans un logement « loi 48 »), car il est alors difficile de rendre « liquide » le bien dans des délais courts, ou si l'on possède un bien en indivision ou logé dans une SCI, car il sera plus long à vendre. « La règle est simple, résume Patrick Chappey : moins la possibilité de disposer facilement et rapidement de liquidités (par la vente du bien) est forte, plus la décote augmente. »

4. NE RATEZ PAS LES EXONÉRATIONS

Certains biens sont exonérés quand d'autres ne sont taxables que partiellement. C'est le cas, par exemple, des œuvres d'art, des domaines forestiers... On peut donc privilégier ce type de biens pour réduire l'assiette taxable. D'autres possibilités existent, notamment dans le domaine immobilier. Par exemple, garder la seule nue-propriété en cédant – temporairement ou définitivement – l'usufruit, ou louer des biens dans une SCI, pour répartir leur valeur entre plusieurs foyers fiscaux. « Cette dernière solution est parfaitement adaptée à une résidence secondaire, qui ne bénéficie d'aucun abattement, souligne Jean-François Lucq, ingénieur patrimonial chez KBL Richelieu. Utilisée régulièrement et à tour de rôle par plusieurs membres de la famille, il est logique qu'elle fasse l'objet d'un partage de coût et que la charge ISF soit également répartie. » ➤



» 5. ANTICIPEZ LE PLAFONNEMENT

« L'anticipation est importante dans le domaine du plafonnement de l'impôt car ce sont les revenus 2015 qui seront pris en compte pour le calcul du plafonnement de l'ISF 2016, rappelle Pierre-Antoine Bachelier. S'il est donc aujourd'hui trop tard pour l'impôt de cette année, les contribuables peuvent établir une stratégie en prévision de l'ISF 2017. Par exemple, différer, si cela est possible, la perception de certains revenus. » Mode d'emploi de ce mécanisme complexe : la charge fiscale (impôt sur le revenu + ISF + prélèvements sociaux) ne peut excéder 75% de ses revenus. L'idée est donc de limiter ces derniers... quand on le peut. L'immobilier, l'assurance-vie... sont des placements à privilégier dans cette optique. Exemple : « Un chef d'entreprise a cédé ses titres pour une valeur nette d'impôt de 10 millions d'euros, montant aussitôt replacé sur un contrat d'assurance-vie, explique Jean-François Lucq. Un an plus tard, le contrat vaut 10300000 €, et il décide de procéder à un rachat partiel de 300000 €. La plus grande partie de ce rachat partiel (2910000 €) sera considérée comme un remboursement du capital investi initialement

sur le contrat, non imposable. Seule une faible fraction (90000 €) sera considérée comme un revenu taxable. Sur ce revenu, il acquittera 75% d'impôt (IR + PS + ISF), soit... 67500 € seulement. »

6. CUMULEZ LES ABATTEMENTS

Réduire l'impôt lui-même est possible, via des investissements ou des dons. Par exemple, on peut acheter des parts de FIP (fonds d'investissement de proximité) ou de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) qui ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50%, dans la limite de 9000 €. Ou encore souscrire au capital de PME (réduction d'impôt de 50%, dans la limite de 45000 €). « Mais attention, certaines règles viennent de changer depuis le 1er janvier, pour une mise en conformité avec le droit européen, prévient Stéphane Jacquin, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez Lazard Frères Gestion. Il faut désormais être primo-souscripteur et les PME éligibles doivent avoir été créées il y a sept ans maximum. Conséquence de taille pour les chefs d'entreprise qui, par le passé, investissaient chaque année dans leur propre entreprise : cela leur est maintenant impos-

sible... Bon à savoir : le changement de règles ayant eu lieu le 1er janvier, les souscriptions antérieures à cette date sont valables pour l'ISF 2016. »

7. N'OUBLIEZ PAS DE DONNER !

Eh oui : la générosité, c'est rentable ! Les dons aux associations ont le vent en poupe chez les contribuables ISF. Rares sont ceux qui ne profitent pas de l'alléchant avantage fiscal que constitue la possibilité de déduire 75% du montant des dons dans la limite de 50000 €. « Si l'ISF était supprimé, cela impliquerait très probablement une chute des dons, indique Stéphanie Clément-Grandcourt, responsable philanthropie et fiducie à la Fondation pour la Recherche médicale, car profiter de la fiscalité liée à cet impôt est l'une des portes d'entrée vers la philanthropie. Nos donateurs s'intéressent profondément à nos actions de soutien à la recherche médicale et certains profitent de l'ISF pour s'impliquer davantage en créant des fondations abritées, par exemple, qui leur permettent de réunir leur famille autour d'un projet fédérateur car tourné vers la générosité. La philanthropie symbolise parfaitement le "S" d'ISF. » Il suffit de choisir la cause à laquelle on est particu-

lièrement sensible. □